

CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF) : UNE NOUVELLE ÉTUDE PROUVE L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF EN MATIÈRE DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), en collaboration avec l'Observatoire des Transitions Professionnelles (OTP) et le réseau des Fongecif-FAT-TT, publie une étude sur la transition professionnelle des salariés ayant bénéficié du Congé Individuel de Formation (CIF) en 2015. Ses résultats sont éloquentes : un an après leur formation, la moitié des bénéficiaires a réussi sa transition professionnelle et occupe un emploi en lien avec la formation suivie. De même, les trois-quarts des personnes sans emploi en ont retrouvé un après la formation. Cette nouvelle étude prouve une fois de plus la pertinence du dispositif du CIF en matière de qualification et de reconversion professionnelles. Le CIF, un outil indispensable dans la valorisation et la sécurisation des parcours professionnels

Le CIF représente une formidable avancée pour les droits des salariés : depuis 30 ans, plus d'un million de salariés ont pu accéder grâce à lui à une formation longue et diplômante de leur choix. Ils ont trouvé dans ce dispositif une ressource au service de leurs projets de qualification, mais surtout de reconversion et de mobilité. Les bénéficiaires du CIF visent en effet avant tout un changement dans leur situation professionnelle : 78% d'entre eux souhaitent changer de domaine d'emploi.

Le CIF a fait ses preuves : 93% des personnes qui ont suivi une formation accèdent à la certification visée, et 47% d'entre eux occupent un an après un poste en lien avec leur formation. 90% des bénéficiaires ont constaté des évolutions positives de leurs conditions de travail : 83% des personnes déclarent être plus intéressées par leurs tâches, 53% ont vu leur temps de travail évoluer positivement (stabilisation des horaires, passage au temps plein...) et 52% ont désormais un salaire plus élevé.

Le CIF est devenu un droit incontournable dans le paysage français de la formation professionnelle. Les enquêtes et évaluations réalisées par le FPSPP depuis 10 ans confirment les excellents résultats du dispositif en matière de qualité des reconversions professionnelles, et ses effets positifs sur l'emploi.

Le Congé Individuel de Formation (CIF) s'adresse à tous les salariés en CDI et aux demandeurs d'emplois ex-salariés en CDD ou en intérim. Il offre la possibilité à 40 000 personnes par an de se former, généralement pendant 10 mois, dans un cadre sécurisé (maintien de la rémunération, garantie de retrouver son poste ou un poste équivalent).

Proximité et collégialité : le CIF, un exemple à suivre pour l'avenir du paritarisme

Le CIF est délivré par les FONGECIF (organismes régionaux) et les OPACIF (relevant des branches professionnelles). Ce réseau est animé par le FPSPP. Acteurs de proximité, les FONGECIF interviennent au cœur des territoires, directement auprès des salariés et des demandeurs d'emploi.

Les hommes et les femmes qui gèrent collectivement le CIF se placent au service des actifs, à l'écoute de leurs préoccupations et contribuent concrètement au maintien de l'ascenseur social. Ils accompagnent, grâce au dispositif du Conseil en Evolution Professionnel (CEP), la mobilité professionnelle des personnes et favorisent leur insertion durable sur le marché du travail.

Une enquête de grande envergure

Afin d'avoir une vision précise et régulièrement actualisée de l'état de la formation professionnelle individuelle en France, le FPSPP conduit chaque année une série d'études quantitatives et qualitatives sur les dispositifs du Congé Individuel de Formation. En 2015, 31 916 personnes ont terminé une formation financée dans le cadre d'un CIF au sein du réseau des Fongecif et du FAF-TT. Parmi elles, 27 721 ont été enquêtées, par mail, sur leur situation professionnelle un an après la fin de la formation. 58 % des personnes interrogées ont répondu (soit 16 118). Cette enquête, réalisée mensuellement à la demande du FPSPP par le Fongecif Bretagne pour le compte de l'ensemble du réseau, sert notamment à alimenter les données de l'Observatoire des Transitions Professionnelles (OTP).

A PROPOS DU FPSPP

Créé par l'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) est une association constituée entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel. Il a pour vocation de mutualiser à grande échelle les fonds de la formation professionnelle et de les réaffecter selon des priorités définies. Plus d'informations sur le site : www.fpspp.org

Contacts presse

Caroline AMOROSINI - 06 78 44 75 10 - camorosini@oconnection.fr

Anne-Marie BOYAUULT - 06 89 28 42 29 - amboyault@oconnection.fr